

# Le 5 Mai, c'est la journée internationale de la Sage-Femme

## Un peu d'Histoire...



La profession de sage-femme est un des rares métiers dominés par des femmes. Phénarète et Phaestis, respectivement mères de Socrate et d'Aristote, pratiquent cette activité (rare profession ouverte aux femmes dans l'antiquité grecque).

Au Moyen Âge, cette profession reste exercée essentiellement par des femmes sans aucune connaissance théorique.

Il est possible que la restriction aux hommes d'exercer soit liée au besoin de conserver les possibles écarts des filles-mères sous secret, et aussi à une perception puritaine de tout ce qui touche à l'appareil génital féminin.

En France, on les nomme "ventrière" au XIe siècle, "matrone" au XIIIe siècle. Le nom de "sage-femme" apparaît à Paris en 1505.

Au Moyen Âge, bon nombre de sages-femmes sont persécutées, ayant accumulé des connaissances sur le corps et les maladies, elles sont considérées comme des sorcières par le pouvoir religieux. Après la chasse aux sorcières, le métier de sage-femme reste déconsidéré et empreint de méfiance par les médecins.

Dès le XVIIe siècle, Mme De La Chapelle fait le tour de France pour enseigner aux accoucheuses avec un mannequin et un manuel. Au XVIIIe siècle, les médecins, qui avaient jusque-là délaissé ce domaine aux matrones (à l'exception des accouchements des familles royales) se découvrent une vocation pour l'obstétrique, et une lutte d'influence entre sages-femmes et médecins accoucheurs aboutit en 1750 à l'intervention de l'État qui ordonne que les sages-femmes aient une formation théorique et pratique. **Louise Bourgeois est connue pour avoir accouché la reine Marie de Médicis et avoir rédigé le premier livre d'obstétrique** incluant des données d'anatomie. Angélique du Coudray est la première sage-femme à enseigner devant public, elle forme 3000 accoucheuses et chirurgiens en 25 ans et devient le premier pédagogue de l'obstétrique.



En 1982, la profession s'ouvre aux hommes, mais ils ne représentent toujours aujourd'hui que 1 % des professionnels. Il s'agit d'une profession médicale à compétence définie, dont les études sont reconnues grade master depuis 2010. La réforme HPST a ajouté comme compétences aux sages-femmes le suivi gynécologique et la prescription de la contraception tout au long de la vie des femmes.

## Un métier de femmes pour les femmes...

Les sages-femmes accompagnent les femmes, les futures mères.



Elles sont les témoins privilégiés de ces 9 mois parfois compliqués et jouent un rôle clef dans la vie des femmes. **L'accompagnement**, d'une grossesse, d'un accouchement et des débuts de la maternité, **est avant tout une extraordinaire expérience humaine**. C'est un privilège de participer à ces moments cruciaux de la vie intime d'une femme, d'un couple, d'en partager les questions, les joies, les peines, dans le respect du rythme de chacune, avec bienveillance et empathie. **Les sages-femmes jouent un rôle essentiel dans la prévention en santé des femmes.**

### Une profession en attente de reconnaissance...

**La grève des sages-femmes de 2013 à 2014**, à l'initiative du Collectif des sages-femmes (créé en septembre 2013 par un syndicat, des associations de professionnels et la **Fédération CFTC Santé Sociaux**) touchera presque 90 % des maternités de France, et durera plus d'un an.

Mais rien de concret n'avait été obtenu à cette époque, **il aura fallu 2019, pour** qu'un avenant permette une meilleure répartition géographique des sages-femmes libérales, **une meilleure valorisation des missions de prévention ainsi qu'une meilleure valorisation des actes pratiqués par les sages-femmes.**

Les décrets sur la périnatalité datant de 1998, une adaptation est aujourd'hui nécessaire quelle que soit la dimension du service de maternité.

**La CFTC demande des moyens humains et matériels** pour une mise en place fonctionnelle des unités physiologiques de suivi des femmes par les sages-femmes, **et une réévaluation du budget alloué à leur formation.**

**La CFTC persiste à défendre une évolution du statut sage-femme** prenant en compte la globalité de leur champ de compétence, ainsi que **la reconnaissance et la promotion des sages-femmes en tant que praticiens de premier recours.**

De plus, **la rémunération à partir des grilles actuelles est dévalorisante pour la profession**, alors qu'il s'agit d'une profession médicale, comme le prouve leur présence dans les commissions médicales territoriales. **Elles restent souvent les oubliées, comme a pu le prouver le nombre de masques qui leur fut initialement distribué dans cette crise sanitaire**, alors que leur rôle pour désengorger les maternités est essentiel.

**Malgré les longues heures de travail, le manque de reconnaissance sociale et salariale, Sage-Femme reste l'un des plus beaux métiers au monde.**



**Céline RIQUER**

#### **VOS CONTACTS CFTC :**

Patrick MERCIER, Président

Tél. : 06.19.99.35.33

✉ : [pmercier@cftc-santesociaux.fr](mailto:pmercier@cftc-santesociaux.fr)

Frédéric FISCHBACH, Secrétaire Général

Tél. : 06.62.06.63.45

✉ : [ffischbach@cftc-santesociaux.fr](mailto:ffischbach@cftc-santesociaux.fr)